

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Gilbert Catelain*

*Date de dépôt: 8 juin 2004*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Accords bilatéraux: Effets sur la structure de la population et l'évolution du chômage à Genève en 2003 et 2004**

Il y a un an le Conseil d'Etat se félicitait du peu de répercussions des accords bilatéraux sur l'immigration et le marché du travail.

Deux ans après l'introduction partielle de la libre circulation des personnes, force est de constater que la situation sociale ne se présente pas sous les meilleurs auspices, notamment pour les chômeurs dont le nombre ne cesse de battre des records historiques, malgré le retour d'une timide croissance.

Venons en aux faits :

En 2003 Genève a enregistré selon l'OCSTAT :

- 19'695 immigrants étrangers
- 12'590 émigrants étrangers, soit un gain migratoire de 7'105 personnes
- 29,6% des immigrants étrangers sont des Portugais, 24,4% des Français

S'agissant des Confédérés, l'image est inversée : Genève ne fait plus recette et aurait plutôt acquis l'image d'un épouvantail en matière de fiscalité et de logement : En 2003 Genève a en effet enregistré selon l'OCSTAT :

- 5'616 arrivées
- 7'273 départs (44,2% pour d'autres cantons, parmi ceux qui partent à l'étranger 53,1% vont s'installer en France, parmi lesquels 77% s'établissent dans l'Ain et la Haute-Savoie).

- Soit un solde migratoire négatif de 1657 unités.
- Plus de Genevois partent du canton mais moins de Confédérés.

De plus, avec une évolution démographique de + 6'768 personnes, toutes catégories confondues, la situation sur le front de l'emploi s'est encore détériorée. Il importe de souligner que cette situation est spécifique au canton de Genève et non à sa région puisque la France voisine est nettement moins touchée par l'évolution du chômage, voire pas touchée (source : Le Dauphiné) :

Région	Nombre de demandeurs d'emplois à fin avril 2004	Évolution mensuelle	Evolution annuelle
Genève	21'324	+ 1%	+12%
Pays de Gex	1798	- 1.8%	- 0.7%
Annemasse	4320	- 2.1%	+ 3.3%
Seynod	3596	- 3.2%	- 6 %
Annecy	3617	+ 0.9%	+ 0.4%
Sallanches	1263	+ 41.4%	- 9.3%
Cluses	2807	+ 3.3%	- 4.6%
Thonon-les-Bains	2736	+ 3.2	+ 1.4%

Cette évolution mise en parallèle avec l'évolution du nombre de frontaliers<sup>1</sup> auxquels s'ajoutent une partie des émigrants genevois ne doit pas être sous-estimée quant à ses conséquences à court et moyen termes.

Il apparaît clairement au vu de l'analyse 2003 de l'OCSTAT à propos des travailleurs frontaliers du canton de Genève 2003 que ces derniers sont engagés dans tous les secteurs économiques, y compris dans le secteur

---

<sup>1</sup> Fin 2003 le nombre de travailleurs frontaliers dans le canton de Genève s'élève à 39'179 (2002 : 35'514), soit une augmentation de 10.3% contre 6.9% en 2002. Sur le plan Suisse le nombre de frontaliers a progressé de 10'002 unité, soit au total 180'584, entre le premier juin 2002 et le 31 mars 2003, soit une hausse de 5.86% (2.68 % sans tenir compte de l'impact du canton de Genève)

bancaires (7'613 personnes)<sup>2</sup>. Entre le premier juin 2002 et le 31 mars 2004 leur effectif a progressé proportionnellement quatre fois plus vite à Genève que dans le reste de la Suisse.

Le marché du travail genevois est attractif et dynamique.

Bien que l'étude sur le chômage fournie par la CEPP montrait que la majorité des chômeurs genevois sont qualifiés<sup>3</sup>, les résultats du DEEE dans le domaine du remplacement ne décollent pas.

Nous sommes en droit de nous demander si les chômeurs et les collaborateurs concernés du département ont tous suffisamment bien intégré ce nouveau paradigme que sont les accords bilatéraux, à savoir que des milliers de ressortissants européens (à partir de 2008 probablement aussi extra européens domiciliés dans l'UE) sont preneurs des places de travail offertes par le marché genevois.

Le groupement des frontaliers, quant à lui, ne s'y est pas trompé : Il organise du 11 au 13 juin à Annemasse « *Le salon des frontaliers – tous les conseils des professionnels sur la libre circulation* ». Ce salon réunit 20 exposants et 7 conférences (exemple : Vendredi 11 14h00, conférence sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration : Présentation de l'état du marché, des conditions de salaire et d'emploi. Possibilités de formation continue).

### **Mes questions sont donc les suivantes :**

Les effets des accords bilatéraux sur le marché du travail sont beaucoup plus prononcés pour notre canton que pour le reste de la Suisse, notamment d'autres cantons frontaliers tels que Bâle-Ville. Ils ont aussi des impacts importants sur le marché foncier français où le prix du terrain atteint des sommets (exemple : jusqu'à 300 euros le mètre carré dans le Pays de Gex).

1. Quels sont les effets positifs et les effets négatifs que perçoit le Conseil d'Etat dans la tendance démographique constatée depuis la mise en application des accords ?
2. Qu'entend faire le Conseil d'Etat face à cette situation et comment anticipe-t-il les effets de l'augmentation exponentielle de la population à

---

<sup>2</sup> Soit un différentiel bien plus important que celui annoncé par le Journal « *Le Temps* » dans son édition du 28.05.04 qui indique un différentiel de ressortissants suisses en France sur le plan Suisse de 999 personnes pour l'année 2003.

<sup>3</sup> Page 22 : 55% des chômeurs en fin de droit, respectivement 71% des bénéficiaires d'ARE sont des personnes qualifiées.

absorber, compte tenu notamment des prix de l'immobilier qui ne cessent de grimper en France voisine?

3. Le taux de vacance de logements et le nombre de nouveaux logements ne permettant pas de loger l'ensemble de la population résidente du canton en 2002, déjà, comment le Conseil d'Etat s'explique-t-il que 6'768 personnes supplémentaires on pu s'installer dans notre canton en 2003? La crise du logement serait-elle artificiellement amplifiée.<sup>4</sup>
4. Quel effets le Conseil d'Etat anticipe-t-il de constater sur le plan du fonctionnement des institutions politiques, étant établi que deux communes, au moins, pourraient bientôt voir leur population résidente étrangère devenir majoritaire<sup>5</sup>.
5. Quels effets la tendance constatée aura-t-elle sur la fiscalité ?
6. Le Conseil d'Etat a-t-il entrepris une recherche visant à connaître les motivations qui poussent les Genevois à s'expatrier ? Si oui, quelles en sont les motivations principales ?
7. Idem pour les Confédérés établis à Genève.
8. Comment le Conseil d'Etat prévoit-il de gérer une situation caractérisée par un nombre de chômeurs qui croît inexorablement et un afflux de nouveaux résidents, qu'il faudra bien loger, attirés par les nouvelles possibilités légales d'occuper des places de travail que dédaignent une partie des chômeurs qualifiés locaux?
9. Avec ses plus de 11'000 habitants au km<sup>2</sup>, la population du Canton a un impact sur l'écosystème qui est loin d'être négligeable. Monsieur le Conseiller d'Etat Carlo Lamprecht a en outre laissé entendre qu'une Genève de 700'000 habitants pouvait devenir réalité. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il, vu l'état des finances publiques, dégager les ressources nécessaires au financement des infrastructures nouvellement nécessaires ?

---

<sup>4</sup> Une commune a enregistré une variation de population résidente de 15,8% en 2003

<sup>5</sup> Versoix (40,7%), Grand-Saconnex (43,6%), Grand-Saconnex (43,6%), Genève (44,2%), Meyrin (44,2%), Vernier (47,8%) et Pregny-Chambésy (48,2%)